



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

1

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educs : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

Projet Service « Collectif » du Lieu de vie François Cirla

2023 - 2027

Table des matières

1	LE SERVICE & LA POPULATION ACCUEILLIE	6
1.1	Le lieu de vie François Cirla et sa collectivité	6
1.2	Le public accueilli.....	7
1.3	Les spécificités du public	8
A.	L'adolescence.....	8
B.	L'environnement social et familial	8
C.	La délinquance.....	9
D.	Entre conduite à risque et passage à l'acte	9
E.	La stigmatisation.....	10
2	LES VISEES DE L'ACCOMPAGNEMENT	10
2.1	Notre logique d'accompagnement et nos postures	10
A.	Le quotidien.....	10
B.	La relation éducative	11
C.	L'aide contrainte	12
D.	Entre cadre assoupli et projets individualisés	13
2.2	L'accompagnement éducatif.....	14
A.	Les procédures d'admission	14
B.	L'accueil.....	14
C.	Durée de placement et renouvellement	15
D.	Fin de placement	16
2.3	Lieux de sécurisation et d'apaisement	17
A.	La collectivité.....	17
B.	La chambre	17
C.	Une petite équipe.....	17
D.	Les références.....	18
2.4	Le partenariat : Un rôle déterminant	19
A.	Le partenariat avec la famille	19
B.	Le partenariat avec les éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	20
C.	Le partenariat extérieur.....	20
2.5	La bonne santé, un élément majeur	21
A.	La prise en compte de la santé	21
B.	La prise en compte de la santé mentale.....	22
C.	Les addictions	24
2.6	Ouverture vers l'extérieur	25
A.	Vie sociale et culturelle	25
B.	Insertion scolaire	26
C.	Insertion professionnelle.....	27



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educs : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

2.7	L'accès à l'autonomie	28
A.	De la collectivité à l'autonomie	28
B.	L'autonomie	28
C.	L'autonomie émotionnelle.....	29
2.8	Les différents projets	30
2.9	Les droits et devoirs.....	31
A.	Droit des jeunes.....	31
B.	Devoir des jeunes	31
C.	Protocoles violences et comportements déviants	32
D.	Respect de la laïcité et des croyances	34
3	Les mises en œuvre	35
3.1	Les pratiques	35
A.	La bientraitance	35
B.	La bienveillance	36
C.	L'adaptation	36
D.	La médiation animale	37
3.2	Les outils.....	38
A.	PPA.....	38
B.	DIPC	39
C.	PCPC.....	41
D.	Le livret d'accueil	41
E.	Le règlement de fonctionnement.....	41
F.	Les règles de vie.....	41
G.	La charte des droits et des libertés	41
4	L'organisation du service	42
A.	La réunion pluridisciplinaire	42
B.	Les synthèses.....	43
C.	Les réunions jeunes	43
D.	Les transmissions.....	44
E.	Les GAPE	45
5	Les Objectifs et Perspectives 2023-2027	45
5.1	La Démarche d'Amélioration Continue d'Accompagnement.....	45
5.2	Les enquêtes de satisfactions	46



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educs : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

Introduction

Les Lieux de Vie sont à mi-chemin entre un accueil familial et une institution. Les Lieux de Vie et d'Accueil ne sont pas nombreux, et encore moins ceux inscrits exclusivement dans le Secteur Associatif Habilité de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Les lieux de vie misent sur un accompagnement au quotidien, dans le « Vivre ensemble », comme premier support. La raison d'être de ce lieu est d'accompagner les adolescents à trouver une place sereine dans la société en bénéficiant d'une vie en collectif restreint et d'un accompagnement de grande proximité. L'enjeu principal d'un lieu de vie est de rendre l'environnement sécurisant et familial, afin que les adolescents puissent investir leur placement sans avoir à ressentir le poids d'une institution.

Le Lieu de Vie François Cirla a été créé en 2016. Il accueille sept adolescents garçons et filles de 13 à 21 ans. Ces adolescents sont placés dans le cadre du CJPM. Le lieu de vie est implanté à Séguvielle dans le Gers, un département rural situé au sud-ouest de la France. Les adolescents accueillis sont dits « adolescents à difficultés multiples, en grandes ruptures ». Ils sont placés après avoir commis des actes délictueux ou criminels. Les principaux axes du projet d'établissement du lieu de vie ont pour but de permettre aux adolescents accueillis de s'apaiser, de retrouver un rythme, de se sentir sécurisés et soutenus, de retrouver confiance et d'être étayés dans leurs projets. L'objectif est d'accompagner ces adolescents vers un retour dans les dispositifs de droit commun, à trouver ou à retrouver une place sereine dans la société en bénéficiant d'une vie en collectif restreint et d'un accompagnement de grande proximité.

Selon Jean Paul Gaillard, nous sommes dans une ère de mutation sociétale. Ces mutations touchent nos institutions. Il devient nécessaire de penser autrement que sous le mode de la hiérarchie et l'injonction. Désormais l'institution ne fait plus loi. Elle peut avoir l'effet inverse de celle escompté et devenir génératrice de mal-être. Au sein du lieu de vie, les modalités d'accompagnement des jeunes sont repensées. Dans les premiers points constatés se trouve l'élément primordial, la réelle prise en compte de l'individualité.



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

Le petit collectif réduit depuis cette année à quatre adolescent permet en outre d'explorer le positionnement de chacun dans les actes usuels de la vie quotidienne et de les accompagner dans une autonomie de la relation sociale.

Ainsi le projet de service du collectif propose un accompagnement prenant appui sur les axes prioritaires du projet d'établissement à savoir la promotion de la santé et l'insertion sociale et professionnelle et ou scolaire. Le projet de service collectif répond aux attentes du projet associatif, déclinés en 8 axes et prônant le bien-être de l'utilisateur.

1 LE SERVICE & LA POPULATION ACCUEILLIE

1.1 Le lieu de vie François Cirla et sa collectivité

Le lieu de vie accueille au quotidien sept adolescents de 13 à 21ans, le lieu de vie est un lieu d'accueil mixte. Cinq de ces adolescents sont hébergés sur le collectif. Depuis janvier 2021, le lieu de vie a obtenu grâce à l'accord de la DIRPJJ, deux agréments supplémentaires pour deux studios extérieurs, nouvel espace d'autonomisation et d'accompagnement vers la vie d'adulte. Ces studios se trouvent dans une petite ville à proximité du lieu de vie, à L'Isle-Jourdain.

Le placement au sein du lieu de vie vise à éloigner les adolescents de leur environnement social mais aussi familial. Le placement en lieu de vie peut avoir deux fonctions distinctes. Premièrement il peut être vu comme un aménagement de peine afin d'éviter à l'adolescent une peine ferme en Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs ou un placement en Centre Educatif Fermé. Le lieu de vie intervient également après une peine d'enfermement en CEF ou EPM afin de travailler un projet d'insertion, un retour progressif au domicile familial mais aussi l'autonomie afin de permettre à l'adolescent de continuer son projet de vie plus sereinement.

Le lieu de vie peut également accueillir en placement direct des jeunes exclus de tout autre établissement (souvent foyers ASE), ou lorsque la famille n'est plus en capacité d'empêcher des passages à l'acte délictueux de leur enfant.



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

1.2 Le public accueilli

Le lieu de vie est orienté pour des jeunes ne pouvant pas s'inscrire dans un gros collectif, il s'agit de jeunes dits "fragilisés", pour qui souvent, les précédents placements n'ont pas tenu, ces adolescents peuvent également être nommés les « incasables » institutionnels ou encore les « adolescents à difficultés multiples ». La plupart des adolescents que nous accueillons ont connus un parcours avec l'Aide Sociale à l'Enfance. Ce sont des enfants en ruptures, déplacés d'un établissement à l'autre et ne connaissant presque aucune stabilité. Ce sont des adolescents dits « instables », souvent rejetés de leur propre famille, de leur lieu de scolarité et de ce fait de la société. Nous retrouvons également au sein du lieu de vie de plus en plus d'adolescents en situation de handicap, atteints de différents troubles psychiques ou maladies mentales comme de l'hyperactivité, des troubles de l'attention, des psychoses, déficiences cognitives...

Les jeunes sont adressés par les services de la protection judiciaire. Les caractéristiques des adolescents accueillis sont présentées dans le projet d'établissement. Les mineurs accueillis sont principalement :

- Des adolescents présentant des troubles d'ordre psychique ou de fortes addictions
- Des primo-délinquants
- Des jeunes récidivistes ou multi-réitérant
- Des jeunes fortement institutionnalisés
- Des jeunes en décrochages scolaires
- Des Mineurs non accompagnés
- Des jeunes fragilisés, avec une faible estime d'eux-mêmes et peu de croyance en leur capacité

Ceux sont donc avant tout des enfants en souffrance à protéger, sécuriser et apaiser. L'accompagnement du lieu de vie intervient en ce sens.



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ. : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

1.3 Les spécificités du public

A. *L'adolescence*

Afin de mieux comprendre le public accueilli au sein du lieu de vie, nous nous focalisons sur le premier élément visible qu'ils partagent : la période de l'adolescence, entre 13 et 18ans ou en sortie d'adolescence entre 18 et 21ans. L'adolescence est à la fois un phénomène physique, la puberté, et un phénomène psycho-social. Pour Françoise Dolto, « l'adolescence est comme une « mort à l'enfance », une phase de la vie dans laquelle l'individu connaît une humeur oscillant sans cesse entre la dépression et l'exaltation ». (Dolto, 2003). L'adolescence est un moment où l'individu ressent de nombreuses contradictions, l'envie de grandir et d'autonomie et fait face à un deuil parfois difficile de l'enfance. Le désir d'être indépendant, de se suffire à soi-même, tout en ayant besoin de sentir que les parents ou adultes les soutiennent.

B. *L'environnement social et familial*

La famille est pour tout humain le premier lieu de socialisation, qui sera une des bases de la construction de sa personnalité et de sa relation. Les adolescents placés pénalement ont souvent connu un départ de vie compliqué, voire douloureux. Une partie d'entre eux ont des parents absents ou peu investis auprès de leur enfant, pour une majorité des adolescents accueillis le papa est absent de l'environnement familial. Lors d'une étude médico-psychologique sur des adolescents placés en centre éducatif fermé en France en septembre 2019. Guillaume Bronsard a pu démontrer que 56,3% des jeunes accueillis en CEF ont un membre de leur famille en prison, 19,5% ont une mère victime de violences, 31% ont été victime de violences physiques et 21,8% de violences émotionnelles (Bronsard, Boyer, 2019). En effet beaucoup d'adolescents du lieu de vie, ont en plus de leur suivi PJJ un double suivi avec l'aide social à l'enfance.

On se rend compte du climat d'insécurité dans lequel évolue les enfants. L'environnement joue un rôle déterminant, les adolescents accueillis au lieu de vie ont dû, pour la plupart, faire face très jeunes à une certaine violence de la vie, à des traumatismes, à des pertes ou séparations. La violence de la vie peut également trouver une origine dans le milieu social. L'observation des catégories socioprofessionnelles des parents indique une forte surreprésentation des milieux populaires dans presque 90% des situations observées, l'environnement se



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

montre relativement précaire. (Bronsard, Boyer, 2019). Il apparaît que la très grande majorité des adolescents dits « délinquants » ont été élevés dans des familles éprouvant beaucoup de difficultés pour offrir à leurs enfants de bonnes conditions d'existence et d'évolution.

C. La délinquance

Pierre-André Wustefeld, ancien juge de la jeunesse, estime que le terme de « mineur délinquant » est moins respectueux du jeune et traduit une forme de « stigmatisation réductrice », il définit plutôt ces adolescents comme des « mineurs en conflit avec la loi », (Wustefeld, 2013). Il affirme qu'un mineur délinquant est en réalité un jeune en danger qui traduit ce danger en passant à l'acte, en commettant des actes répréhensibles, le fait pour un mineur d'être en conflit avec la loi illustre en réalité une réponse de ce dernier à son mal-être existentiel, à sa vie familiale, ou encore à ses difficultés d'intégration dans son environnement social (Wustefeld, 2013). Les faits reprochés aux mineurs peuvent être de plusieurs natures : délit, crime, infraction. En fonction de la gravité du ou des passages à l'acte, les adolescents sont soit suivis par un Juge d'Instruction soit par un Juge pour enfant.

D. Entre conduite à risque et passage à l'acte

Les conduites à risques sont, le plus souvent, interprétées par les professionnels comme un symptôme de la souffrance. Pour David Le Breton, anthropologue et sociologue, les conduites à risques « traduisent des comportements de jeunes qui ne disposent pas des ressources de sens pour affronter leur désarroi intérieur. L'agir s'impose comme un court-circuit de la pensée, non que l'acte soit sans signification, mais il empêche une pensée insupportable. Les conduites à risque font sortir la souffrance qui bouillonne en soi. Elles sont une parade à la paralysie de la pensée incapable de dire ou de changer les choses » (Le Breton, 2005).

Les conduites à risque sont également appelées « passages à l'acte ». Les passages à l'acte peuvent avoir lieu sous différentes conditions, par exemple, le groupe peut jouer un rôle déterminant, sa constitution et sa dynamique influent sur les comportements individuels des adolescents. Le phénomène de groupe ou le fait de vivre en collectivité avec d'autres adolescents peut-être un déterminant de certains passages à l'acte.



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

D'après Patrick-Ange Raoult, psychologue et chercheur, le passage à l'acte est défini comme un débordement pulsionnel. « Il est une voie de décharge au niveau du comportement. C'est une voie courte qui évite le détour, et qui limite les possibilités d'élaboration mentale. (Raoult, 2002). Une fois la crise passée, il est important d'accompagner l'adolescent à réfléchir et à prendre du recul sur son passage à l'acte, de l'aider à y mettre du sens afin d'éviter les récidives. Les passages à l'acte et le fait de « tenir » favorise le travail de la relation et permet aussi de travailler plus en profondeur les problématiques de l'adolescent.

E. La stigmatisation

Les conduites à risques et les passages à l'acte peuvent également s'expliquer par le fait que les adolescents possèdent une image négative d'eux même souvent fortement renforcée par le processus des stigmatisations dont ils sont victimes. Selon Erving Goffman, « le stigmat se définit dans le regard d'autrui. Il renvoie à l'écart à la norme : toute personne qui ne correspond pas à ce qu'on attend d'une personne considérée comme « normale » est susceptible d'être stigmatisée. Le stigmat s'analyse donc en terme relationnels. Il renvoie autant à la catégorie à proprement parler qu'aux réactions sociales qu'elle suscite et aux efforts du stigmatisé pour y échapper. Les stigmates peuvent être visibles (genre, couleur de peau, âge...), l'individu est alors dit « discrédité » et son problème est de contrôler correctement l'interaction troublée par l'existence de ce stigmat. Le stigmat peut tout aussi être invisible, l'individu est alors « discréditable » et son problème devient celui du contrôle de l'information à propos de son stigmat pour que celui-ci reste inconnu. » (Goffman ; 1975).

2 LES VISEES DE L'ACCOMPAGNEMENT

2.1 Notre logique d'accompagnement et nos postures

A. Le quotidien

Au sein du lieu de vie l'éducateur est un acteur du quotidien, il doit donner du sens à des moments qui peuvent sembler anodins, ces temps-là sont des moments clés dans l'accompagnement des adolescents. Le quotidien permet de créer du lien, d'instaurer une relation par le partage, de découvrir l'autre pour mieux adapter notre accompagnement. Il permet également



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

de cibler les besoins et par conséquent de pouvoir au mieux individualiser nos actions. Le quotidien permet de découvrir l'adolescent dans sa globalité et lui permet de nous découvrir en tant qu'homme ou femme et non plus seulement comme un représentant d'une autorité s'imposant à lui. C'est un des atouts majeurs du lieu de vie, un accompagnement plus ciblé des besoins grâce à une réelle proximité que l'on trouve dans notre quotidien.

Les règles de fonctionnement sont des règles basées sur le vivre-ensemble. Les manquements sont plus souvent discutés que sanctionnés. Le vivre avec est, la notion la plus centrale d'un lieu de vie, c'est partager sous le même toit, le même quotidien : lever, petit déjeuner, ranger sa chambre, faire la lessive, faire les courses, préparer le repas, répondre au téléphone, manger, ranger, attendre, être inquiet, réparer... Nous partageons avec les adolescents des moments simples de la vie comme les repas, les couchers, les levers... Ces moments bien que simples donnent une valeur importante au travail du quotidien et favorise le lien et la relation à l'autre.

B. La relation éducative

La notion de « relation éducative » constitue la base du métier de l'éducateur spécialisé. D'après Philippe Gaberan « La relation éducative constitue un temps et un espace où une personne requise pour ses compétences accompagne une autre personne à passer du vivre à l'exister. Il s'agit de l'aider à s'accepter telle qu'elle est pour advenir à ce qu'elle veut devenir, de lui apprendre à faire ses propres choix au regard de ses capacités et à se transformer en actrice de sa propre vie, de favoriser l'appropriation de soi par soi. » (Gaberan ; 2007). Au sein du lieu de vie, cela se traduit par prendre le temps de connaître l'adolescent, lui laisser le temps de découvrir la maison et ses habitants. Il faut être patient et ne pas brusquer l'entrée en relation, montrer que nous sommes présents par d'autres biais comme la prise en compte de leur santé, le maintien des liens familiaux, les temps informels où l'on parle de tout et de rien, le travail administratif... L'entrée en relation c'est également vouloir apprendre à connaître l'autre. Au quotidien, cela se traduit par connaître les habitudes des adolescents, par exemple en prenant le temps de repérer leurs goûts alimentaires et leurs rythmes de vie. Nous portons également une attention particulière à repérer les temps où l'adolescent est le plus enclin à la discussion.



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

Une des notions principales de la relation éducative est la mise en place de la confiance de la part de chaque acteur. Il est du devoir de l'éducateur de leur montrer qu'ils peuvent avoir confiance en l'équipe éducative, qu'ils comprennent que nous souhaitons les aider tout en respectant leurs personnalités, leurs besoins, leurs capacités et difficultés. Au sein du lieu de vie nous nous attachons par exemple à la notion de "parler vrai" avec les adolescents. D'après Françoise Dolto, parler vrai c'est « mettre en mots justes et intentionnellement généreux, c'est toujours prévenir, c'est toujours apaiser, conforter la fiabilité de la relation, c'est objectiver, mettre à distance, extérioriser quelque chose qui blesse intérieurement, qui ferait encore plus mal si le temps passait sur des non-dits et pourtant ressentis. La douleur non parlée ne s'oublie pas. » (Dolto ; 1976).

C. L'aide contrainte

Les éducateurs au sein du lieu de vie doivent aider des adolescents qui ne souhaitent pas toujours l'être. L'aide contrainte représente « toute situation où une personne se trouve à faire ou à devoir faire une « demande d'aide » qui n'émane pas d'elle mais est prescrite par un tiers ayant sur elle un pouvoir, c'est la capacité de gratifier ou de punir, (...) de la faire bénéficier d'un avantage ou de la priver d'un avantage. ». (Puech, 2013) Les adolescents peuvent être dans l'incompréhension et donc le rejet de l'aide accordée et de ce fait refusent l'entrée en relation avec les éducateurs. Les adolescents ne comprennent pas toujours pourquoi ils se retrouvent placés au lieu de vie. Au quotidien, nous devons donc travailler la compréhension et l'adhésion des adolescents à cette aide contrainte. Pour certains adolescents, le discours des adultes ou des travailleurs sociaux n'est que difficilement entendable. Dans ce cas de figure, le discours des autres adolescents présents au lieu de vie démontre toute son importance, entre eux, les échanges sont souvent plus faciles, sincères. Les « anciens » jouent un rôle crucial pour favoriser la relation sous aide contrainte.

Au sein de la PJJ, l'aide contrainte peut avoir plusieurs visées, nous la retrouvons notamment sur la question de la formation dans le but de « contraindre » pour « aider » les adolescents à s'engager dans une démarche d'insertion scolaire ou professionnelle. Nous retrouvons également de l'aide contrainte à travers l'obligation de soin.



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

D. Entre cadre assoupli et projets individualisés

La mise en place d'un cadre adapté au sein du lieu de vie est une donnée certainement complexe à mettre en place. Dans notre pratique, nous nous interrogeons à comment laisser aux adolescents leur pouvoir d'agir et une certaine liberté tout en imposant un cadre, des règles de vie afin de vivre-ensemble dans les meilleures conditions. En équipe, nous parlons régulièrement de cadre « assoupli ». Bien qu'assoupli en interne, le cadre est tout de même complété par le volet judiciaire, qui de lui-même impose une limite aux adolescents. Les adolescents savent dès leur arrivée les risques qu'ils encourent s'ils ne respectent pas leurs obligations. Cette approche facilite la relation éducative. Cette notion est importante dans la mise place d'un cadre et d'autant plus quand ce dernier est « assoupli ». Le projet individualisé à travers le Document Individuel de Prise en Charge et le Projet Personnalisé d'Accompagnement prend une place primordiale au sein du lieu de vie. Un cadre est mis en place pour l'ensemble des adolescents à travers le règlement intérieur mais ce cadre peut être assoupli en fonction des projets individualisés de chacun. L'intérêt de l'individualisation des projets est de placer l'intérêt de l'adolescent en priorité mais également de le rendre également acteur de son placement et de son projet de vie.

Le lieu de vie a pour but de rechercher l'adhésion du jeune à son placement pour co-construire avec lui un projet d'insertion sociale et professionnelle ou scolaire. L'objectif final étant d'éviter toute récidive d'actes délictuels et un retour dans les dispositifs de droit commun en fin de placement. L'adaptabilité des modalités d'accompagnements constitue un levier pour renforcer le travail auprès des jeunes. Cette adaptabilité de l'accompagnement, volonté institutionnelle, est la garantie d'une approche globale et bienveillante du jeune, ainsi que dans la réussite de son parcours institutionnel et d'insertion. Chaque modalité de l'accompagnement concourt à assurer ainsi une contenance éducative qui sera plus ou moins renforcée en fonction du parcours. Cette adaptabilité des professionnels offre le cadre contenant et sécurisant propre à l'élaboration du lien de confiance et à l'investissement du jeune dans son parcours. Mais les moyens trouvent leur socle dans la dimension soin portée par l'équipe éducative. Le soin est décliné dans les actes de la vie quotidienne, dans les postures bienveillantes des professionnelles



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

de jour comme de nuit, dans les accompagnements sanitaires et thérapeutiques, dans la qualité de l'accueil.

2.2 L'accompagnement éducatif

A. *Les procédures d'admission*

Au sein du lieu de vie, nous accueillons les adolescents sur deux types d'accueils : Préparé ou immédiat. Principalement les accueils sont préparés dû à de nombreuses demandes d'admission au sein du lieu de vie.

Pour chaque demande d'admission est demandé un dossier écrit résumant le parcours de l'adolescent, son histoire familiale, sa santé, son insertion professionnelle ou scolaire mais également ses besoins et les points de vigilance. Cet écrit, rédigé par les éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, permet à l'équipe éducative du lieu de vie de pouvoir récolter des informations nécessaires permettant de statuer sur une possible admission, el lien également avec les autres jeunes accueillis.

Afin de travailler en cohérence et en adhésion avec le jeune, nous organisons, le plus souvent possible des entretiens de pré-admission, permettant aux adolescents de pouvoir rencontrer l'équipe éducative mais également le lieu. A ce moment, nous présentons le lieu de vie ainsi que les règles de vie.

Lors des admissions préparées, la visite du lieu de vie est proposée en présence d'un éducateur et d'un cadre de direction. Nous encourageons la présence de la famille quand cela est possible. Dans le cas où l'adolescent est en EPM ou en QM, le cadre de direction se déplace pour le rencontrer, présenter le projet et le cadre du lieu de vie.

Ainsi, si toute les parties sont en adhésion, l'admission est donc validée.

B. *L'accueil*

L'adolescent accueilli est placé sous contrainte. Pour que le placement soit le plus bénéfique pour l'adolescent, il nous est nécessaire de travailler sur l'accueil au sein du lieu de vie,



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

que ce soit au bénéfice de l'adolescent nouvellement accueilli qu'aux bénéfices pour les adolescents déjà hébergés afin de maintenir une bonne dynamique d'accueil.

Avant l'arrivée de l'adolescent sur le lieu de vie, tous les professionnels de l'équipe éducative doivent avoir pris connaissance de la demande d'admission écrite par l'éducateur PJJ mais également, le cas échéant, de la transmission (sur le Dossier Unique) de la rencontre de pré-admission.

Des dossiers d'admissions préparés, accessible à l'ensemble des professionnels, sont disponibles dans l'ordinateur du lieu de vie, pouvant permettre d'être le plus préparé et efficace possible même en cas d'accueil d'urgence. La présentation de la situation du jeune est également abordée lors de la réunion d'équipe précédant son arrivée.

A l'admission, la salle de réunion est détachée, afin de recevoir la famille, l'adolescent et les professionnels (éducateurs PJJ, ASE, ...) dans un cadre calme, sans être dérangés par la collectivité. A l'admission, une chambre propre est préparée à l'arrivée.

Un contact est pris avec la famille à l'arrivée du jeune afin de leur présenter le nouveau lieu de vie du jeune et son fonctionnement. Cette prise de contact permet également de faire le point sur les documents du dossier d'admission mais aussi l'organisation des visites.

C. Durée de placement et renouvellement

La durée du placement dépend de la sanction donnée par le magistrat, en moyenne le placement est ordonné pour six mois. Des objectifs sont fixés tout au long du placement avec l'adolescent, une évaluation est également faite avec l'ensemble des partenaires et le jeune afin de prendre une décision sur un possible renouvellement. Si toutes les parties, jeune inclus, sont en adhésion pour la poursuite du placement, une demande est alors envoyée et justifiée au magistrat, nous y rajoutons également la demande de renouvellement écrite par le jeune.



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

Dans l'ensemble, les adolescents ont tendance à s'investir au long terme sur le lieu de vie. Ce temps permet un réel travail d'accompagnement en profondeur sur l'ensemble des problématiques de l'adolescent, il permet également d'acquérir la confiance du jeune, de sa famille mais également des partenaires pour un travail plus fluide et en lien.

D. Fin de placement

La préparation des fins de placement est une étape cruciale pour assurer la réinsertion sociale et la réussite de la transition des jeunes vers le monde extérieur. L'équipe éducative doit donc être attentive à :

- **Évaluation des besoins** : Il est important de réaliser une évaluation complète des besoins du jeune afin de mettre en place des mesures adaptées pour sa réinsertion. Cette évaluation est faite par les professionnels de la PJJ, les psychologues, l'équipe du lieu de vie et les partenaires extérieurs. Mais le jeune est aussi sollicité pour faire valoir ses besoins selon lui
- **Mise en place d'un plan de sortie** : En fonction des besoins identifiés, il est essentiel d'établir un plan de sortie détaillé qui inclut les actions à entreprendre pour accompagner le jeune dans sa réinsertion après son placement au lieu de vie.
- **Suivi individualisé** : Assurer un suivi individualisé du jeune pendant sa période de transition est essentiel pour s'assurer de son adaptation et de son intégration dans la vie réelle.
- **Mise en réseau** : Impliquer les différentes parties prenantes dans le processus de réinsertion du jeune, comme sa famille, son école, des associations, des professionnels de la santé... Cela permet de créer un réseau de soutien pour le jeune et de favoriser son intégration sociale.
- **Préparation à l'autonomie** : Travailler avec le jeune sur ses compétences de vie quotidienne et ses aptitudes à gérer les situations du quotidien est essentiel pour lui permettre d'être autonome une fois son placement au lieu de vie terminé.



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

En suivant ces étapes et en travaillant en lien avec l'adolescent, la famille et son environnement, nous sécurisons davantage, préparons la rupture et offrons à l'adolescent la possibilité d'évoluer par lui-même plus sereinement.

2.3 Lieux de sécurisation et d'apaisement

A. La collectivité

La collectivité du lieu de vie est semblable au fonctionnement d'une maison familiale. Nous retrouvons une cuisine, un salon, une salle de bain, des toilettes. Ses espaces sont partagés entre adolescents mais également avec le permanent ou les aides-permanents.

Le petit collectif de quatre jeunes favorise l'échange et la communication. Les adolescents accueillis ne sont souvent pas à l'aise dans les grands groupes, l'espace réduit permet de venir travailler leur relation aux autres dans un cadre plus sécurisant permettant de développer des compétences sociales essentielles. Ils apprennent à vivre en communauté, à respecter les règles et à interagir avec leurs pairs et les adultes encadrants.

B. La chambre

Au sein de la collectivité, chaque adolescent possède sa chambre, elle représente une bulle sécurisante pour l'adolescent. Chaque adolescent est libre d'aménager et décorer sa chambre comme bon lui semble dans la limite du respect des installations et des valeurs laïques et républicaines.

C. Une petite équipe

L'atout majeur d'un lieu de vie est son cadre familial, dû à un nombre d'adolescents restreint et aussi au fonctionnement d'une petite équipe dans laquelle nous retrouvons : Une directrice, Anne DUFOUR. Elle est responsable du pôle PJJ au sein de l'association.

Un permanent est également présent selon L'article 24 de la loi du 05 mars 2007 précise que les lieux de vie sont gérés par des permanents et que « dans le cadre de leur mission, les



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ. : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

permanents responsables de la prise en charge exercent, sur le site du lieu de vie, un accompagnement continu et quotidien des personnes accueillies ». Le permanent a également une fonction de chef de service et vit à l'année sur le lieu de vie.

Au sein de l'équipe, sont également présents deux aides-permanents soutenant le permanent dans ses fonctions, sur ses temps de repos et jouent un rôle déterminant dans l'accompagnement des adolescents. Au sein du lieu de vie, les éducateurs travaillent ensemble, selon les besoins du service et des divers accompagnements, ou en relais. En plus de la gestion du quotidien, les éducateurs ont une place de coordinateur du projet des adolescents, en lien avec les références qui lui sont confiées.

Dans l'accompagnement quotidien, il y a enfin la Maîtresse de maison qui accomplit diverses tâches : l'entretien des locaux, la préparation des repas, l'intendance, les courses et accompagne les adolescents dans l'entretien de leurs chambres. Le lieu de vie partage également avec le Centre Éducatif Albatros de la même association une comptable, un éducateur technique ainsi qu'une psychologue qui reçoit les jeunes en entretien une fois par semaine.

Depuis son ouverture en 2016, le lieu de vie ne possédait pas de veilleur de nuit, les éducateurs travaillaient donc en rotation et étaient également présents jour et nuit sur le lieu de vie. Depuis juillet 2022, un veilleur de nuit vient renforcer et soulager l'équipe trois nuit par semaines. Cette nouvelle organisation permet de renforcer la présence des éducateurs sur les temps de journée et également de soulager l'équipe. La présence du veilleur de nuit vient également faire tiers avec les adolescents.

D. Les références

L'éducateur référent, ou coordonnateur du parcours, joue au lieu de vie un rôle d'interlocuteur privilégié auprès de la famille et des partenaires, par exemple pour l'organisation de synthèses, de départs en vacances en famille, l'accompagnement aux audiences judiciaires et la rédaction des rapports. Au sein du lieu de vie les références sont mises en place avant même l'arrivée de l'adolescent, elles peuvent être modulées au besoin en cas de mésentente ou de difficulté relationnelle, partenariale... L'éducateur référent au lieu de vie est donc le garant de la mise en place du projet du jeune, il coordonne les actions et doit se préoccuper qu'elles soient



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

bien réalisées.

Le référent projet s'assure de la continuité du parcours du jeune dans la structure, mais avec une vision globale qui s'étend au-delà du placement. Il est le garant du suivi du PPA et du DIPIC. Il anime et co-construit le projet avec le jeune sous la responsabilité du chef de service. Il est l'interlocuteur privilégié avec la famille, les partenaires, le secteur judiciaire.

La référence n'inclut pas la priorisation d'une relation, ou la responsabilité de la mise en place du projet individuel, ceci est l'affaire de l'ensemble de l'équipe éducative.

2.4 Le partenariat : Un rôle déterminant

A. *Le partenariat avec la famille*

Au sein du lieu de vie, le travail avec les familles est vu non pas comme une simple collaboration mais comme un réel partenariat. Cet axe est essentiel pour assurer le bien-être et le développement des adolescents accueillis sur le long terme.

Les familles jouent un rôle majeur dans le processus de résilience des adolescents, elles sont des ressources importantes mais également les premières responsables de leur éducation et de leur suivi au quotidien. Il est donc primordial d'établir une relation de confiance avec les familles pour favoriser la réussite du parcours des adolescents.

Le partenariat avec la famille au sein du lieu de vie, implique une communication régulière et transparente entre les professionnels et les parents. Il est important d'informer les familles sur le déroulement du placement de leur enfant, de les impliquer dans les décisions importantes le concernant et de les accompagner dans leur rôle éducatif.

Les professionnels doivent également prendre en compte les besoins et les spécificités de chaque famille pour adapter leur accompagnement et favoriser une collaboration constructive. Il est important de respecter les valeurs, les croyances et les pratiques éducatives des familles tout en veillant au bien-être et à la sécurité des jeunes accompagnés.

Enfin, le partenariat avec la famille au sein du lieu de vie permet de renforcer le lien et de favoriser l'intégration des jeunes dans leur environnement familial et social. Il contribue à



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

développer une approche globale et personnalisée de l'accompagnement des adolescents et à favoriser leur réinsertion sociale et professionnelle. Ce partenariat permet également de mieux préparer et évaluer les fins de placement.

B. Le partenariat avec les éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Le partenariat avec les éducateurs de la PJJ est essentiel pour assurer une cohérence dans les actions éducatives menées auprès des jeunes en difficulté. Les éducateurs de la PJJ apportent leur expertise spécifique dans le domaine de la justice des mineurs, tandis qu'au lieu de vie, les éducateurs apportent leur connaissance du jeune, de son environnement quotidien et de son évolution.

En travaillant ensemble, nous mettons en place des projets éducatifs individualisés, des mesures éducatives adaptées et coordonnons les différentes actions nécessaires pour accompagner au mieux les jeunes en difficulté. Ce partenariat permet également de renforcer la continuité et la complémentarité des actions éducatives menées par les différentes structures impliquées. Ce travail de proximité permet également à l'équipe éducative du lieu de vie d'avoir du soutien, de décaler par moment nos perceptions mais surtout de ne pas se sentir seul lors de prises de décisions importantes dans des situations parfois extrêmement fragiles et complexes.

Enfin, ce partenariat contribue également à la sensibilisation et à la formation des autres partenaires (éducation nationale, CFA, soins...) sur les problématiques liées à la délinquance juvénile et à la justice des mineurs. Il permet ainsi de renforcer les compétences et les connaissances des professionnels intervenant auprès des adolescents.

C. Le partenariat extérieur

Le partenariat avec les acteurs du secteur social, éducatif, sanitaire et associatif permet d'offrir aux jeunes un environnement propice à leur réinsertion sociale. En travaillant main dans la main avec ces différents partenaires, il est possible de mobiliser des ressources et des compétences complémentaires pour répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune.



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

Afin de proposer un accompagnement global, le lieu de vie travaille en étroite collaboration avec plusieurs acteurs. Cette « palette » éducative contribue à considérer la singularité des problématiques rencontrées et d'y apporter une réponse adaptée. La loi du 2 janvier 2002 rappelle la nécessité de travailler en partenariat et réseau afin de « favoriser la coordination et la complémentarité entre les structures et garantir la continuité de l'accompagnement des usagers ».

Le lieu de vie travaille également avec des partenaires spontanés en fonction des besoins singuliers du jeune. Cependant, du fait de l'éloignement avec les dispositifs de droit commun, le mode de travail privilégié est le réseau. Ce réseau dépend des rencontres, du lien entretenu et des expériences partagées. Le travail en partenariat et réseau permet de créer du soutien autour des jeunes, en les mettant en relation avec des professionnels compétents dans différents domaines (emploi, santé, citoyenneté...). Cela favorise leur prise en charge globale et leur permet de bénéficier d'un accompagnement sur mesure pour préparer l'après.

Cette ouverture vers l'extérieur permet de lutter contre l'isolement des adolescents en leur permettant de s'ouvrir sur l'extérieur et en leur proposant des activités variées et enrichissantes. En les impliquant dans des projets collectifs et en favorisant leur insertion avec pour objectif de renforcer leur sentiment d'appartenance et leur estime de soi.

En conclusion, le partenariat permet de mobiliser des ressources et des compétences complémentaires, de créer un réseau de soutien autour des jeunes et de lutter contre leur isolement. Le partenariat est également une ressource très importante pour l'équipe éducative.

2.5 La bonne santé, un élément majeur

A. La prise en compte de la santé

La santé des jeunes accompagné par le lieu de vie est un enjeu crucial. En effet, ces jeunes peuvent avoir des besoins spécifiques en matière de santé physique et mentale, liés à leurs parcours personnels et aux difficultés rencontrées dans leur vie. Il est donc primordial de prendre en compte leur santé de manière globale et de mettre en place des actions concrètes pour les accompagner.



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

Pour ce faire, plusieurs axes de travail sont mis en place :

- **L'accès aux soins** : il est essentiel de veiller à ce que les jeunes accompagnés au lieu de vie aient un accès facilité aux soins médicaux, qu'il s'agisse de consultations médicales, de suivi psychologique ou de soins spécialisés. Au sein du lieu de vie, un partenariat est mis en place avec un médecin traitant et une psychologue est également présente chaque semaine.
- **La prévention** : la prévention des risques pour la santé des jeunes doit également être un axe prioritaire. Cela implique de sensibiliser les jeunes aux bonnes pratiques en matière de santé (alimentation équilibrée, activité physique régulière, gestion du stress, prévention des addictions, prévention en matière de relation à caractères sexuelles, etc.) et de les accompagner dans l'adoption de comportements favorables à leur bien-être.
- **Partenariats avec les professionnels de santé** : la collaboration avec les professionnels de santé (médecins, psychologues, infirmiers...) est essentielle pour garantir un accompagnement de qualité. Il est donc important de développer des partenariats avec les structures de santé locales et de favoriser les échanges d'informations pour assurer un suivi médical et psychologique cohérent.
- **Formation des professionnels du lieu de vie** : il est également nécessaire de former les professionnels aux enjeux de la santé des jeunes, afin qu'ils soient en mesure d'identifier les besoins spécifiques de chaque jeune et de les accompagner de manière appropriée. Cette formation peut leur permettre de mieux repérer les signes de mal-être, de prévenir les risques pour la santé et d'orienter les jeunes vers les structures de soins adaptées.

B. La prise en compte de la santé mentale

Selon l'ARS, « La santé mentale recouvre un champ très large qui renvoie à un état



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educs : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

d'équilibre individuel et collectif et qui permet aux personnes de se maintenir en bonne santé malgré les épreuves et les difficultés. Souvent réduits à « la psychiatrie », ces problèmes peuvent affecter chacun d'entre-nous. » (ARS ; 2021). Il existe de nombreux termes pour les qualifier : mal-être, souffrance psychologique, maladie mentale... Selon l'OMS, la santé mentale est un « état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté. Dans ce sens positif, la santé mentale est le bien être du fondement du bien-être d'un individu et du bon fonctionnement d'une communauté ». (OMS, 2001)

Par la note du 1^{er} février 2013, la Direction de Protection Judiciaire de la Jeunesse, fondait ses nouvelles orientations en santé sur le concept de promotion de la santé, formalisé par l'OMS dans la charte Ottawa, ratifiée en France en 1986. La charte Ottawa est déclinée en cinq axes : Mettre en place des politiques positives pour la santé, créer des environnements favorables, favoriser la participation de la population, développer les aptitudes individuelles et optimiser la prévention. (OMS, 2013). La note du 1^{er} février 2017, vient renouveler l'engagement de la DPJJ à promouvoir la santé des jeunes, qu'elle prend en charge avec deux objectifs : « Améliorer la santé globale (y compris santé mentale) et contribuer à la réussite du projet éducatif des jeunes pris en charge par la PJJ en agissant sur l'ensemble des déterminants de santé accessibles pendant la prise en charge, dans une approche promotion de la santé. » (Buttin, 2017).

De ce fait, la santé s'inclut dans le cadre pénal en imposant des contraintes pénales aux adolescents plus ou moins importantes. Premièrement, l'obligation de soin, elle est posée par le magistrat lors d'un jugement ou d'une audience pénale. Cette obligation oblige l'adolescent dans le cadre d'un contrôle judiciaire ou d'une Mesure Educative Judiciaire à s'inscrire dans une démarche de soin qui correspond à ses besoins. Ces démarches peuvent prendre différentes formes comme un suivi psychologique, un traitement médicamenteux, le travail des addictions... L'adolescent encourt des conséquences pénales si l'obligation de soin n'est pas respectée. L'obligation de soin ou le module santé consiste soit en une orientation du mineur vers une prise en charge sanitaire adaptée à ses besoins, soit en un placement dans un établissement médico-social ou dans un établissement de santé, à l'exclusion d'un service de psychiatrie. (CJPM,



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

2013, art. L. 112-11 N° Lexbase : Z87947RP).

Les adolescents suivis par la PJJ sont une population à haut risque médico-psychologique, principalement en raison des violences ou des carences subies pendant leurs passés. Le rapport « *handicap et protection de l'enfance* » réalisé par le défenseur des droits indique également une surreprésentation des troubles du comportement, souvent sévères, chez les jeunes pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance, incluant la protection judiciaire de la jeunesse. Au même titre, l'enquête CNAPE en 2008 indique que la part de jeunes accueillis dans le cadre pénal et faisant l'objet d'un suivi psychiatrique représente 23,15% de son échantillon (Toubon, Avenard, 2017). En 2019, l'enquête réalisée par le professeur Bronsard et le professeur Boyer vient confirmer leur hypothèse que plus de 90% des jeunes en Centres Éducatifs Fermés présentent au moins un trouble. Selon cette étude, 82% de ces troubles sont des « troubles des conduites » (Bronsard, Boyer, 2019). Ces chiffres démontrent une grande fragilité psychique des mineurs faisant l'objet d'un placement dans le cadre pénal, souvent associée à une exposition à des traumatismes dans l'enfance et à un environnement familial défavorable. Cette enquête montre une corrélation certaine entre les expériences négatives sur l'enfance et les troubles des conduites chez les jeunes en CEF, plus le « score des expériences négatives sur l'enfance » est élevé, plus le trouble des conduites est important.

Les démarches de soins peuvent se traduire de plusieurs manières au sein du lieu de vie. Les adolescents rencontrent des problématiques diverses et variées en matière de santé mentale. En tant qu'éducateur nous devons accompagner les adolescents en leur proposant des réponses adaptées et diversifiées pour que chacun puisse trouver la ressource nécessaire à leurs besoins. Nous adaptons les démarches en fonction de leurs besoins, de leurs obligations judiciaires, de leurs projets individualisés et également de leurs adhésions à ces démarches.

L'équipe du lieu de vie, dirige ces démarches de soins, majoritairement vers du travail en partenariat et en réseau afin d'offrir aux adolescents un espace d'expression plus libre sans contexte judiciaire.

C. Les addictions



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

Le travail des addictions au sein d'un lieu de vie est une mission importante pour accompagner les jeunes accueillis. Nous travaillons avec des jeunes qui présentent souvent de grands facteurs de vulnérabilité (traumatisme, psychopathologie, famille dysfonctionnelle, ...) et donc un fort potentiel de risque addictif. Les éducateurs du lieu de vie sont formés pour repérer les signes d'addiction chez les jeunes et les amener à penser et mettre des mots sur leur consommation. En effet, pour le médecin et psychiatre Francis Curtet, « la drogue est souvent un prétexte, une souffrance, une solitude, un abandon, qui n'ont pas eu un écho favorable auprès de l'adulte. » (*La Drogue*, 1988).

Lorsque l'on repère des conduites addictives chez un jeune, une prise en charge spécifique est mise en place. Cela peut passer par des entretiens individuels avec la psychologue, des séances de groupe pour échanger sur les problématiques liées à l'addiction, des consultations médicales avec un médecin spécialisé, des activités de prévention et de sensibilisation...

Plus globalement, un travail sur l'estime de soi et le développement de compétences psycho-sociales, est fait avec chaque jeune pour prévenir ou agir face aux addictions. Il est primordial d'informer et de sensibiliser les jeunes sur les dangers et les conséquences des addictions, qu'elles soient liées à l'alcool, aux drogues, au jeu, aux écrans... Des actions de prévention sont régulièrement menées en partenariat avec la PJJ pour sensibiliser les jeunes à ces problématiques.

Le travail des addictions au sein d'un lieu de vie nécessite une approche pluridisciplinaire et une collaboration étroite entre les différents professionnels pour proposer un accompagnement adapté aux besoins de chaque jeune accueilli.

2.6 Ouverture vers l'extérieur

A. Vie sociale et culturelle

Afin de permettre un accompagnement global, il est nécessaire que les adolescents aient l'opportunité de s'ouvrir à la vie sociale et culturelle, afin de favoriser leur réinsertion et leur développement personnel. Pour cela, plusieurs actions peuvent être mises en place :



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

- **Organisation de sorties culturelles et sportives** : visites de musées, spectacles, concerts, randonnées... Ces sorties permettent aux jeunes de découvrir de nouvelles activités et de s'ouvrir à de nouvelles expériences.

- **Participation à des événements festifs et culturels locaux** : festivals, salons... Ces événements sont l'occasion pour les jeunes de rencontrer d'autres personnes, de partager des moments conviviaux et de découvrir la diversité culturelle de leur environnement.

- **Mise en place d'ateliers et de projets artistiques** : théâtre, musique, danse, peinture... Ces activités permettent aux jeunes de s'exprimer artistiquement, de développer leur créativité et de renforcer leur estime de soi.

- **Intervention de professionnels de la culture et de la société civile** : artistes, militants associatifs... Ces intervenants peuvent proposer des conférences, des ateliers de sensibilisation ou des témoignages inspirants aux jeunes, pour les aider à ouvrir leur esprit et à envisager des perspectives d'avenir positives.

En favorisant l'ouverture à la vie sociale et culturelle, les adolescents trouvent de la ressource pour se construire un parcours plus riche et épanouissant. Il est essentiel que les équipes éducatives et les partenaires associatifs travaillent ensemble pour offrir aux jeunes un environnement propice à leur épanouissement personnel et à leur intégration sociale.

B. Insertion scolaire

La scolarisation et la formation des mineurs accueillis au sein d'un lieu de vie revêtent une importance capitale dans leur parcours de réinsertion sociale. Le lieu de vie s'engage à offrir à ces jeunes un environnement éducatif propice à leur développement personnel. Lorsqu'un mineur est accueilli au sein du lieu de vie, il est essentiel de veiller à ce qu'il continue à bénéficier à l'accès à une scolarité ou à la mise en place de formations qualifiantes. Les équipes éducatives travaillent en étroite collaboration avec les établissements scolaires locaux pour garantir une continuité pédagogique optimale, mais également avec des dispositifs ou associations luttant contre le décrochage scolaire et œuvrant dans la réinsertion.



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educs : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

La scolarisation des mineurs doit être adaptée à leurs besoins spécifiques. Effectivement les adolescents que nous accueillons, sont bien souvent déscolarisés, certains depuis longtemps. Au sein du lieu de vie, nous prenons donc le temps de la rencontre avec l'équipe du lieu de vie, les professionnels et le jeune afin de permettre une cohérence dans l'accompagnement du jeune et ainsi éviter rupture et échec.

En plus de la scolarisation, la formation professionnelle joue un rôle clé dans la réinsertion des mineurs. L'objectif est de leur offrir des compétences et des qualifications qui faciliteront leur intégration dans le monde du travail une fois qu'ils auront atteint l'âge adulte. Le lieu de vie travaille en partenariat afin d'aider à développer les compétences professionnelles des jeunes et à renforcer leur confiance en eux.

C. Insertion professionnelle

L'insertion professionnelle est un élément essentiel dans le parcours d'un adolescent. Le lieu de vie s'engage à offrir à ces jeunes des opportunités et des outils pour les aider à se construire un avenir professionnel solide. Lorsqu'un adolescent est accueilli au sein du lieu de vie, il est essentiel de lui offrir des perspectives d'emploi et de formation professionnelle. Les équipes éducatives travaillent en étroite collaboration avec les partenaires locaux, tels que les entreprises, les centres de formation et les organismes d'insertion professionnelle, pour faciliter cette transition vers le monde du travail.

L'insertion professionnelle se fait à travers différentes initiatives. Tout d'abord, des programmes de formation professionnelle sont mis en place, par le biais de la mission locale, pour leur permettre d'acquérir des compétences et des qualifications recherchées sur le marché du travail. Ces programmes comprennent des stages en entreprise, des ateliers de formation technique et des cours de préparation à l'emploi.

En parallèle, des dispositifs d'accompagnement personnalisé sont mis en œuvre pour soutenir les adolescents dans leur recherche d'emploi. Au quotidien, l'équipe éducative aide les



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

jeunes à rédiger leur CV, à préparer des entretiens d'embauche et à développer leurs compétences transversales, telles que la communication, la gestion du stress...

De plus, la création de partenariats avec les entreprises locales aide et favorise l'emploi des adolescents accueillis. Ces partenariats permettent de mettre en place des contrats d'apprentissage, des contrats de professionnalisation ou des emplois en alternance, offrant ainsi aux jeunes une expérience professionnelle concrète et une transition en douceur vers le monde du travail.

Il est également important de souligner que l'insertion professionnelle ne se limite pas à la recherche d'emploi. Les équipes éducatives veillent également à développer chez ces jeunes des compétences transversales telles que l'autonomie, la confiance en soi, l'adaptation en extérieur et la gestion des émotions, qui sont essentielles pour réussir dans le monde professionnel.

2.7 L'accès à l'autonomie

A. De la collectivité à l'autonomie

La collectivité du lieu de vie nous permet de préparer des adolescents qui nous sont confiés vers un gain d'autonomie et possiblement à un hébergement individualisé. Cette période sur la collectivité permet de créer le lien avec l'équipe éducative mais également d'évaluer les besoins, les compétences et difficultés de l'adolescent. La présence de l'équipe éducative au quotidien, permet d'évaluer les potentialités des jeunes accueillis au niveau de la socialisation, l'autonomisation et la responsabilisation et réajuster le temps d'encadrement.

En lien avec les partenaires, des objectifs peuvent être fixés, comme le passage sur un studio en semi-autonomie. Ce projet doit être validé par le jeune, l'équipe éducative, les partenaires, le juge et la famille.

B. L'autonomie

L'accès à l'autonomie pour les adolescents accueillis au lieu de vie est un enjeu crucial pour leur développement. Ces jeunes peuvent souvent se retrouver dans des situations difficiles, ayant vécu des parcours chaotiques et rencontrant des obstacles à leur épanouissement personnel.



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

Le lieu de vie vise à accompagner ces adolescents en grande difficulté en leur offrant un suivi éducatif et un encadrement adapté. L'accès à l'autonomie est donc un objectif essentiel de cet accompagnement, permettant aux jeunes de gagner en confiance en eux et de devenir acteurs de leur propre vie.

Pour favoriser l'accès à l'autonomie, il est important de mettre en place des dispositifs d'accompagnement personnalisés, de favoriser l'apprentissage de la responsabilité et de l'indépendance, et de soutenir les jeunes dans leurs projets d'avenir. Pour favoriser cet accès à l'autonomie, l'équipe éducative du lieu de vie met en place des actions éducatives, sociales et psychologiques visant à renforcer les compétences des adolescents. Cela peut passer par des ateliers de développement personnel, des activités de groupe pour favoriser la socialisation, des suivis individualisés pour accompagner les projets de chaque jeune, ou encore des formations professionnelles pour préparer leur insertion dans le monde du travail. L'accès à l'autonomie est un processus essentiel pour favoriser leur réinsertion sociale et professionnelle, et pour leur permettre de construire un avenir plus serein.

C. L'autonomie émotionnelle

L'autonomie ne se limite pas à la capacité à gérer ses affaires quotidiennes, mais englobe également la prise de décisions éclairées, la gestion des émotions et des relations interpersonnelles, ainsi que la construction d'un projet de vie cohérent et réaliste.

L'autonomie ne se limite pas à la capacité à gérer ses affaires quotidiennes, mais englobe également la prise de décisions éclairées, la gestion des émotions et des relations interpersonnelles, ainsi que la construction d'un projet de vie cohérent et réaliste.

Dans le cadre de notre établissement, qui accueille des jeunes mineurs en situation de conflit avec la loi, la gestion émotionnelle joue un rôle crucial. En effet, ces jeunes bénéficient d'un accompagnement visant à développer leurs compétences émotionnelles, afin qu'ils puissent identifier, comprendre et réguler leurs émotions de manière constructive. Ce processus leur permet non seulement de mieux faire face aux défis du quotidien, mais aussi de réduire les comportements qui peuvent être impulsifs, favorisant ainsi leur réinsertion sociale et leur bien-



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

être psychologique. Par le biais de séances individuelles ou collectives, comme les séances de sophrologies, socio-esthétiques, de médiations animales, d'ateliers CPS (Compétences Psychosociales) et de soutien personnalisé, nous encourageons les adolescents à exprimer leurs émotions, à identifier leurs déclencheurs et à adopter des stratégies adaptées pour les gérer de manière saine. Ainsi, l'écoute active est une composante essentielle de notre approche éducative. En incitant les jeunes à partager leurs émotions, leurs préoccupations et leurs besoins, nous favorisons leur développement émotionnel et relationnel. En effet, en cultivant une intelligence émotionnelle, ces adolescents acquièrent progressivement des outils nécessaires pour prendre en charge leur propre bien-être émotionnel, à utiliser leurs émotions de manière positive pour prendre des décisions éclairées et pour s'adapter aux situations variées de la vie quotidienne, renforçant ainsi leur autonomie et leur capacité à construire un avenir positif et épanouissant.

2.8 Les différents projets

Les projets socio-éducatifs jouent un rôle crucial dans le parcours de réinsertion des adolescents accueillis au sein du lieu de vie. Ces projets visent à offrir aux jeunes un environnement favorable à leur développement personnel, social et éducatif.

L'un des principaux objectifs des projets socio-éducatifs est de favoriser un accompagnement global des problématiques de l'adolescent. Ces projets visent également à renforcer les compétences des adolescents.

Les projets au sein du lieu de vie sont essentiels pour favoriser leur bien-être. Ces projets sont sous différentes formes individuelles ou collectives. Nous proposons actuellement des projets autour de la gestion des émotions, de l'estime de soi, de la sécurisation, de l'apaisement. Ces projets existent grâce à différents partenaires : sophrologie, socio-esthéticienne, sexologue, médiation animale... Certains projets visent également à entendre les adolescents comme le projet « JADE » avec les défenseurs des droits.

Nous proposons également des ateliers internes au lieu de vie comme les semaines à thèmes, venant faire travailler les jeunes sur des sujets bien précis, comme l'alimentation, les réseaux sociaux, le sport... Ces semaines à thèmes sont menées par l'équipe éducative et proposée à



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

une fréquence d'une semaine tous les deux mois. Des intervenants extérieurs peuvent être sollicités sur un soir.

2.9 Les droits et devoirs

A. *Droit des jeunes*

Il est important de rappeler que les adolescents accueillis au sein du lieu de vie sont avant tout des enfants en grande souffrance. Ils peuvent être considérés comme des enfants polytraumatisés, dont la structure psychique diffère de celle des autres enfants. Il est de notre responsabilité de faire les efforts nécessaires pour assurer leur sécurité et ainsi de les protéger. Cette protection nécessite une présence constante, des paroles rassurantes et une recherche de compréhension de leur situation.

Face à leurs traumatismes, il est essentiel d'agir pour eux, de faire avec eux, avant de les accompagner. Le DIPC (Dispositif d'Insertion et de Prise en Charge) permet une personnalisation de leur accompagnement, en reconnaissant leur droit à un soutien différencié, individualisé et parfois à une adaptation temporaire des règles de vie.

Il est attendu de la part des adultes une attitude bienveillante et attentive envers ces jeunes, mais surtout une grande adaptabilité de la part de l'équipe éducative. Il est primordial de comprendre leurs besoins spécifiques et de s'adapter en conséquence pour leur offrir un environnement sécurisant et propice à leur sécurisation.

Il est crucial de reconnaître la souffrance des adolescents accueillis de mettre en place un accompagnement personnalisé qui tienne compte de leurs traumatismes. Cela nécessite une attitude bienveillante, une présence constante et une grande adaptabilité de la part de l'équipe éducative.

B. *Devoir des jeunes*

Les adolescents ont besoin de trouver un sens à leur placement et à leurs devoirs pour pouvoir s'investir pleinement. Les professionnels qui les accompagnent jouent un rôle crucial dans cette démarche. Il est primordial d'aider les adolescents à donner un sens à leur placement en



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educs : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

leur expliquant les raisons qui ont conduit à cette décision et en les impliquant dans la construction de leur projet de vie. Cela leur permet de mieux comprendre leur situation et de se sentir acteurs de leur propre parcours.

Le respect des personnes et des lieux est également un aspect primordial à travailler avec les adolescents. Les professionnels doivent les sensibiliser à l'importance du respect mutuel, de la tolérance et de la bienveillance envers les autres jeunes du lieu de vie, ainsi qu'envers le personnel encadrant. Cela favorise un climat de confiance et de respect mutuel au sein du groupe.

Le respect des règles collectives et des lois est un autre aspect essentiel à aborder avec les adolescents. Les professionnels doivent leur fournir les outils nécessaires pour comprendre et intégrer ces règles, en expliquant les conséquences de leur non-respect. Cela permet aux jeunes de prendre conscience de l'importance du respect des normes sociales et de la responsabilité individuelle. Il est crucial d'aider les adolescents à investir un projet de vie qui ait du sens pour eux. Les professionnels doivent les accompagner dans la réflexion sur leurs aspirations, leurs talents et leurs intérêts, afin de les aider à construire un projet personnel qui corresponde à leurs aspirations et qui les motive dans leur parcours.

Les professionnels tentent donc de travailler en collaboration avec les adolescents pour les aider à donner un sens à leur placement, à respecter les personnes et les lieux, à comprendre et intégrer les règles collectives et les lois, ainsi qu'à investir un projet de vie qui ait du sens pour eux. Cette approche permet de favoriser leur engagement et leur épanouissement au sein du lieu de vie.

C. Protocoles violences et comportements déviants

Un protocole élaboré en équipe permet de donner une réponse administrative et des réponses institutionnelles opérantes aux actes de violences et de déviances des usagers. La priorité est donnée à la réponse éducative et surtout au maintien du lien.

La sanction par imposition d'une loi supérieure n'est plus compréhensible par les jeunes accueillis. D'une société pyramidale nous sommes passés à une société horizontale. La hiérarchie n'existe pas, seule la légitimité du lien est préhensible pour l'enfant. Cette dernière est



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

instaurée par la longue élaboration d'une relation de confiance.

Le sentiment de culpabilité, la soumission sont des notions incompréhensibles par nos jeunes, pire, ils sont sources de violence et d'insécurité. Il est nécessaire de travailler sur la compréhension d'un acceptable et inacceptable dans la société, de travailler autour de la notion de respect. Cela demande un véritable engagement des professionnels pour être dans un registre de maintien du lien et non d'exclusion.

Ce sont les postures professionnelles qui font cadre. On ne pourra pas « modeler » un adolescent, mais il doit être réfléchi avec lui quels mécanismes pourraient être mis en place pour qu'il prenne conscience de ses actes délictuels, violents, ... afin de ne plus les reproduire sous forme inacceptable pour notre société. Le cadre institutionnel, la notion d'autorité, sont aujourd'hui à appréhender totalement différemment :

AVANT	AUJOURD'HUI
Inclusion dans la masse de l'établissement L'identité de l'institution prime sur celle de l'utilisateur	Accueil différencié et prise en compte de l'individu comme sujet
Education par les interdits	Education par Rassurance
Soumission à des injonctions	Protection, maintien du lien
Confrontation aux règles	Contenance par acceptation des écarts au règlement avec écoute et aide
Punition	Négociation
Détachement affectif	Attachement
Commandes. « tu dois ... », « tu fais ... »	Conversations
L'enfant doit se taire, ne pas discuter avec l'adulte	Tolérance, acceptation d'écouter, d'expliquer



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

Injonction à ne pas penser	Injonction à penser
----------------------------	---------------------

Cela demande à l'ensemble des acteurs sociaux de l'engagement, des efforts, des rapports de grande proximité, une maîtrise de soi. Le cadre institutionnel, l'autorité devient donc une affaire de tous, une posture collective basée sur la bienveillance, l'écoute et la réflexion commune, une réflexion intégrant les adolescents.

D. Respect de la laïcité et des croyances

Les usagers peuvent pratiquer leur religion au sein du lieu de vie tant que cette pratique ne revêt pas un caractère prosélytique, ne nuit pas au bon fonctionnement de la vie en collectivité et ne met pas en danger la vie d'autrui. Des formations régulières des professionnels sont proposées sur les thèmes de la diversité, de la laïcité, les phénomènes de radicalisations, ...

Le personnel éducatif est respectueux des différentes pratiques religieuses. Ces dernières relèvent de l'intimité de chacun et tant qu'elles n'interfèrent pas avec le collectif ou la mise en danger, il n'y a pas lieu d'interventions autres que celles demandées par les usagers.

Les professionnels doivent respecter et assurer une neutralité vis-à-vis des croyances religieuses et des convictions personnelles des jeunes accompagnés. Ils doivent veiller à ne pas favoriser une religion ou une croyance par rapport à une autre et garantir un traitement équitable pour tous les jeunes, quelles que soient leurs convictions religieuses.

Cette obligation de neutralité religieuse s'inscrit dans le respect de la laïcité et des principes d'égalité et de non-discrimination. Elle vise à préserver la neutralité de l'institution et à assurer un accompagnement objectif et respectueux des jeunes.

Les professionnels sont donc tenus de veiller à ce que leurs actions et interventions ne portent pas atteinte à la liberté de conscience des jeunes et à respecter la diversité des croyances présentes au sein des jeunes pris en charge. Ils doivent également être sensibles aux enjeux liés à la laïcité et être capables d'accompagner les jeunes dans le respect de leurs convictions personnelles.



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educs : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

Pour garantir ce respect de neutralité et de la laïcité, nous nous attachons à ce que chaque professionnel puisse bénéficier de la formation Valeur de la République et Laïcité organisée par la PJJ.

3 Les mises en œuvre

3.1 Les pratiques

A. *La bientraitance*

La bientraitance au sein du lieu de vie est une valeur primordiale. Il s'agit de garantir aux adolescents accueillis un environnement sécurisé, respectueux et bienveillant, tout en les aidant à prendre conscience de leurs actes et à les accompagner vers des comportements plus adaptés. Pour mettre en place une approche basée sur la bientraitance, il est essentiel :

- **Écouter et respecter les adolescents** : il est important de leur donner la parole, de les considérer comme des individus à part entière et de respecter leurs opinions et leurs choix.
- **Établir une relation de confiance** : il est nécessaire de créer un lien de confiance avec les jeunes pour qu'ils se sentent en sécurité et acceptent de se confier.
- **Favoriser l'autonomie et la responsabilisation** : encourager les adolescents à prendre des initiatives, à réfléchir à leurs actions et à en assumer les conséquences est essentiel pour les aider à se responsabiliser.
- **Proposer un accompagnement personnalisé** : chaque adolescent a des besoins et des attentes différentes, il est donc important de proposer un suivi individualisé pour répondre à leurs besoins spécifiques.
- **Encourager les projets d'avenir** : aider les adolescents à construire des projets d'avenir et à se projeter vers l'avenir peut contribuer à les motiver et à leur donner des perspectives positives.

En mettant en place une approche basée sur la bientraitance, l'équipe éducative du lieu de



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educs : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

vie s'inscrit dans une démarche d'aide envers les adolescents à reconstruire leur estime de soi, à développer leurs compétences sociales et personnelles et à se réinsérer de manière positive dans la société.

B. La bienveillance

La bienveillance est un principe qui doit guider toute action éducative menée au sein du lieu de vie. Il s'agit de reconnaître la vulnérabilité et les besoins spécifiques des adolescents accueillis, tout en leur offrant un cadre sécurisant et respectueux. La bienveillance au quotidien permet de favoriser l'épanouissement personnel et la réinsertion sociale. Elle se traduit par une écoute attentive, un accompagnement individualisé et une approche non punitive des comportements déviants.

Il est essentiel de toujours garder à l'esprit que ces adolescents ont pour la plupart vécu divers traumatismes et des difficultés qui peuvent expliquer leurs attitudes et leurs actes. Plutôt que de les juger, il convient de leur apporter soutien et encouragement pour les aider à se reconstruire et à envisager un avenir plus positif.

En somme, la bienveillance est un pilier essentiel de l'accompagnement proposé au sein du lieu de vie, qui doit être constamment présente dans les actions éducatives mises en place à leur intention.

C. L'adaptation

Au sein du lieu de vie, l'adaptation est une qualité professionnelle nécessaire tant les profils d'adolescents accueillis au sein du lieu de vie sont uniques et diversifiés. L'adaptation au sein du lieu de vie passe par :

- Adapter son langage et sa communication
- Adapter les activités proposées en fonction des capacités et des intérêts du jeune, en prenant en compte ses besoins spécifiques.
- Adapter son approche éducative en tenant compte des particularités, en ajustant ses méthodes et ses outils d'intervention.
- Collaborer avec d'autres professionnels pour mettre en place des adaptations spécifiques



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

et coordonnées.

En bref, l'adaptation pour un éducateur au sein du lieu de vie consiste à ajuster ses pratiques et ses interventions en fonction des besoins et des particularités du jeune accompagné, dans le but de favoriser son développement et son bien-être.

D. La médiation animale

Au sein du lieu de vie nous travaillons avec un chat, présent depuis bientôt sept années sur le lieu de vie. Un chien passe également régulièrement et nous travaillons régulièrement la médiation animale par les chevaux. La présence d'animaux familiers normalise les contacts sociaux. L'animal agit comme facilitateur social car il favorise la conversation et les interactions entre les jeunes et l'adulte en procurant des sujets de discussions neutres. Il permet l'instauration rapide d'un contact chaleureux et augmente le nombre et la qualité des relations entre les jeunes et les professionnels.

L'animal représente un formidable support d'identification et de projection. « Les enfants n'ont aucun scrupule à considérer les animaux comme leurs semblables à part entière ». S. Freud, 1957.

L'animal permet aux jeunes à travers ses préoccupations pour lui de nous dévoiler ses angoisses. L'animal est pour eux, un appui solide pour échanger sur leur histoire, parcours de vie. C'est l'occasion pour les professionnels d'approfondir ces sujets avec eux, l'animal permettant à l'angoisse de se dire. L'adolescent commence à subjectiver.

L'utilisation de l'animal comme objet de médiation permet à l'enfant de s'ouvrir au lien social. L'intérêt porté à l'animal petit à petit se transpose, vers l'analyse de soi, l'analyse des comportements et codes sociaux connus et ceux pouvant exister autrement. L'adolescent est amené ainsi à un changement dans sa position subjective : l'autre, l'environnement, deviennent potentiellement autre chose qu'une agression dont il faut se protéger.

La médiation par l'animal c'est aussi « prendre soin de... ». Elle permet de développer le sens des responsabilités. Il faut nourrir l'animal, le protéger, le soigner. Autant d'actes qui décentrent le jeune de son mal être pour « se projeter », se découvrir des appétences en matière



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

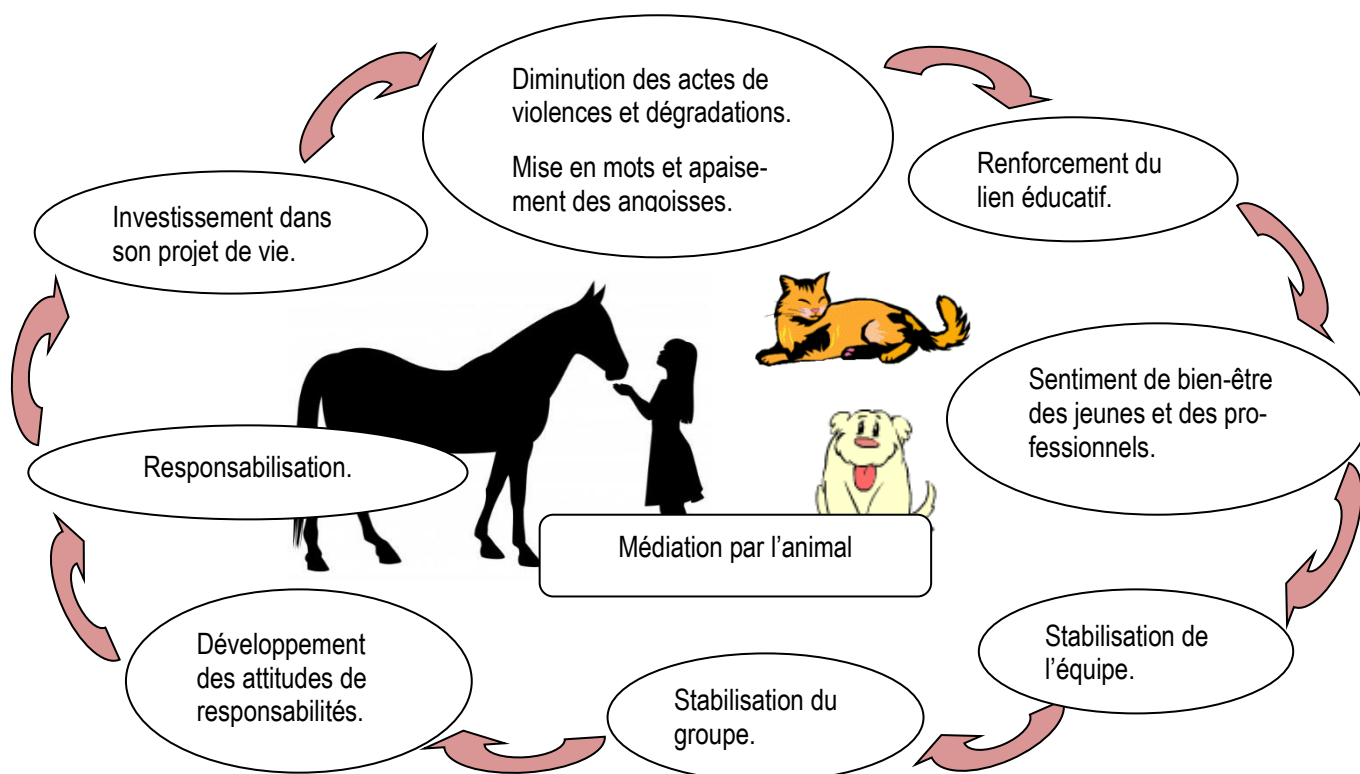
☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educs : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

de « devenir responsable ».

La médiation par l'animal est donc, un véritable atout dans la relation éducative, pédagogique et thérapeutique.



3.2 Les outils

A. PPA

Le projet personnalisé d'accompagnement, conformément à la loi n°2002-2 du 2 Janvier 2002, est un document personnalisé qui définit l'accompagnement professionnel, social et médico-social d'un usager au sein d'un établissement. Il est rédigé de manière contractuelle en impliquant l'usager lui-même.

Le PPA est la traduction opérationnelle du projet d'établissement et vise à optimiser les ressources professionnelles et matérielles de l'établissement au profit de la personne accueillie.



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

Il identifie les étapes et les moyens nécessaires pour atteindre cet objectif. De plus, il précise les modalités d'évaluation de la situation de la personne. Il est important de souligner que le projet individuel est une vision dynamique institutionnelle de l'accompagnement, tandis que le dossier usager enregistre la situation actuelle et l'évolution de l'utilisateur.

Chaque adolescent accueilli porte un projet de vie personnel, avec ses propres désirs, ambitions, souhaits, compétences sociales et histoire. Afin de répondre aux besoins et attentes de la personne accueillie, une mobilisation de l'équipe pluri-professionnelle est nécessaire. Cela implique une analyse des pratiques, des démarches d'évaluation, des écrits professionnels et des réunions de projet.

Au sein du lieu de vie le PPA est mis en place lors d'entretien individuel entre le référent et l'adolescent. Il doit être mis au place dans le mois suivant l'arrivée du jeune mais également remis à jours tous les un mois et demi. Le PPA sert à la rédaction du DIPC et des rapports au magistrat.

B. DIPC

Par la note du 16 mars 2007, la PJJ a traduit le projet pour l'enfant défini par les lois du 2 janvier 2002 et du 5 mars 2007 au travers du document Individuel de Prise en Charge (DIPC) permettant l'élaboration d'un projet personnalisé de l'enfant dans le cadre d'un placement sous contrainte. Ce document est établi en lien avec le milieu ouvert. Il est recherché l'adhésion de la famille et de l'enfant.

Le DIPC « précise les actions qui seront menées auprès de l'enfant, des parents et de son environnement, les objectifs visés et les délais de mise en œuvre. Il mentionne l'institution et la personne chargée d'assurer la cohérence et la continuité des interventions » (C.A.S.F., art. L223-1 al. 5).

L'accompagnement, le suivi éducatif ne peuvent se faire qu'à partir d'un document formalisant l'individualité de la prise en charge sur l'établissement habilité justice : le « DIPC » et son pendant, le projet personnalisé d'accompagnement qui définit précisément les objectifs d'évolutions du jeune dans son parcours d'insertion. L'essentiel n'est pas que ce projet soit ambitieux, au contraire, il doit permettre au jeune accueilli de se fixer des objectifs raisonnables



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

et parfois à atteindre en plusieurs étapes.

L'important est ensuite de faire régulièrement le point sur l'évolution de ce projet lors de rencontres obligatoires, dont la fréquence est précisée sur ce même projet en fonction des différentes problématiques.

A l'arrivée du jeune, le DIPC doit donc être rédigé rapidement, avec le jeune, sa famille (quand c'est possible) et le milieu ouvert.

D'une situation de difficultés familiales, personnelles, sociales ou de l'expression d'un malaise par des actes de délinquance, à une stabilité ou à une pacification des personnes engagées dans de tels processus, il y a un grand espace. Communément, nous disons que nous poursuivons comme objectif un retour dans le dispositif de droit commun avec une visée d'insertion sociale et professionnelle. Ce parcours d'insertion doit être régulièrement évalué.

Ce trajet-là ne peut se faire par simple décret, il doit être balisé, et doit constituer un cheminement progressif et adapté à chacun. Le projet personnalisé doit être le reflet de ce cheminement. L'écriture du projet personnalisé est un moment crucial, il est le temps fondateur du travail qui va suivre. Le jeune accueilli est le corédacteur de ce projet, il doit être le maître d'œuvre. A ce moment fondateur, il est essentiel que soit mise en évidence la particularité de la demande du jeune. L'enjeu est là. Permettre par le repérage de cette particularité que le jeune s'y reconnaisse ; et s'il s'y reconnaît, les conditions sont remplies pour une mobilisation plus pleine et entière. Il ne s'agit plus alors de défendre un projet plaqué mais son propre projet.

Les différentes étapes de construction du DIPC Dans le mois d'arrivée sur le collectif. Une réactualisation est faite généralement à 3 mois et à 6 mois, mais sont aussi lors de changement notable dans l'accompagnement.

Les réactualisations font l'objet d'une synthèse ou sont invités la famille, le milieu ouvert, le chef de service, le référent projet et le jeune ainsi que les proches partenaires tel que le service des tutelles.

Suite à ces synthèses, un rapport de situation est envoyé au magistrat. Un mois avant la fin du placement, il est rajouté les préconisations de l'établissement pour la suite. Ce rapport peut



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

être accompagné d'une demande écrite du jeune s'il souhaite une prolongation de son placement.

C. PCPC

Il est le document permettant d'harmoniser les interactions entre le lieu de vie, le milieu ouvert et éventuellement les autres partenaires qui concourent au suivi du jeune (ASE, santé...). Il permet, au-delà du lien et des échanges sur le parcours du jeune, d'identifier la répartition des tâches et actions et les points d'étapes dans le suivi de son parcours.

D. Le livret d'accueil

Défini par la loi du 2 janvier 2002.2 et du code de l'action sociale et des familles, il est donné à chaque enfant à son arrivée. Un exemplaire est aussi transmis à sa famille. Le livret d'accueil est accompagné de la charte des droits et des personnes, du règlement de fonctionnement et d'un questionnaire de satisfaction.

Le livret d'accueil présente la structure au nouvel arrivant et à sa famille. Il permet à l'enfant de se situer, de comprendre son parcours et les règles de fonctionnement, ses droits et devoirs.

Les référents projet s'attachent à le présenter au jeune lors de la préadmission ou de l'admission. Le livret est également transmis aux partenaires proches.

E. Le règlement de fonctionnement

Défini par la loi du 2 janvier 2002.2 et du code de l'action sociale et des familles à l'article L. 311-4, obligatoire, il est joint au livret d'accueil, affiché dans le bureau du lieu de vie, il est expliqué lors de l'arrivée du mineur avec le livret d'accueil.

F. Les règles de vie

Les règles de vie sont travaillées en équipe, elles sont collectives et permettent le vivre ensemble au quotidien. Les jeunes peuvent interroger ces règles, faire des propositions d'adaptation lors des réunions jeunes. Ces règles de vies sont jointes au livret d'accueil et disponible au bureau des éducateurs.

G. La charte des droits et des libertés

Définie par la loi du 2 janvier 2002.2 et du code de l'action sociale et des familles, elle est



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

jouxtée au livret d'accueil, elle est également affichée sur le panneau d'information dans l'entrée du lieu de vie.

4 L'organisation du service

A. La réunion pluridisciplinaire

La réunion de fonctionnement du lieu de vie se déroule une fois par semaine tous les lundis matin. La réunion se déroule en deux temps.

La première partie concerne le fonctionnement d'une manière générale. La directrice de l'établissement est présente sur ce temps et s'assure que les lignes du projet d'établissement soient appliquées. C'est également un temps d'échange sur les évolutions à faire pour une meilleure coordination ou accueil des usagers. Ce temps est donc consacré au fonctionnement ainsi qu'à toute information concernant le service, l'établissement ou l'association. Il se fait sous l'autorité de la directrice ou à défaut du cadre intermédiaire, la cheffe de service. Ce temps peut être remplacé par des réunions d'informations ou de formation par des partenaires extérieurs.

La seconde partie est consacrée à l'organisation quotidienne de l'équipe éducative dans l'accompagnement des adolescents accueillis, ainsi que l'analyse de leur situation avec l'appui de la psychologue du service. Ce temps est mené par le chef de service éducatif. La directrice n'est présente qu'en cas de difficultés majeures rencontrées par l'équipe ou à la demande d'un professionnel sur un sujet spécifique. Le surveillant de nuit, la maîtresse de maison, peuvent être présents, afin de partager les informations concernant les enfants.

Sur ce temps de réunion sont finalisés :

- Les emplois du temps de la semaine pour chaque jeune, les propositions des activités par les éducateurs de la semaine suivante si pas d'activité régulière, ainsi que la prise en compte des désirs des mineurs pour leur inscription sur telle ou telle activité interne ou externe.
- L'application des procédures en matière d'incident(s) ou de non-respect du règlement (les mesures de réparations, les dettes, les RDV avec le CDS...)
- L'argent de poche et les budgets



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

- L'organisation des retours weekend.
- L'avancée ou les corrections des projets individualisés avec les retours et projections des professionnels techniques, surveillants de nuit et éducateurs. Sont abordés sur ce temps le suivi du parcours de soin, justice, professionnel, social et familial.

Un compte rendu de réunion et du suivi du projet individuel pour chaque jeune est diffusé par le chef de service aux boîtes mails à l'équipe éducative.

B. Les synthèses

Les synthèses concernent l'équipe éducative du lieu de vie, mais aussi le jeune, les services PJJ ainsi que la famille. Il s'agit d'une réunion autour du projet du jeune, de son évolution au sein du centre, mais aussi dans son parcours individuel et les perspectives à venir.

Il en résulte le DIPC, le PCPC, le rapport de synthèse qui doit servir de support à la rencontre avec le magistrat. Les synthèses ont lieu, au lieu de vie, tous les trois mois.

C. Les réunions jeunes

Les réunions jeunes au sein d'un lieu de vie PJJ sont des moments importants de dialogue et d'échange entre les jeunes placés et les professionnels qui les accompagnent. Ces réunions visent à favoriser la participation active des jeunes dans la prise de décisions concernant leur parcours et leur vie quotidienne. Ces réunions se tiennent un mardi par mois.

L'objectif principal des réunions jeunes est de donner aux jeunes placés une voix et de les impliquer dans les décisions qui les concernent directement. Cela leur permet de se sentir écoutés, compris et respectés en tant qu'individus à part entière.

Pendant ces réunions, les jeunes ont l'opportunité de s'exprimer librement sur différents sujets tels que leur scolarité, leur formation professionnelle, leurs activités de loisirs, leurs relations avec les autres résidents, etc. Ils peuvent partager leurs préoccupations, leurs idées et leurs suggestions pour améliorer leur quotidien au sein du lieu de vie.

Les professionnels qui encadrent ces réunions jouent un rôle clé en facilitant les échanges et en veillant à ce que chaque voix soit entendue. Ils encouragent la participation active des



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

jeunes en favorisant un climat de confiance et de respect mutuel. Les réunions jeunes sont également l'occasion pour les professionnels de transmettre des informations importantes aux jeunes, telles que les règles de vie, les projets en cours, les activités à venir, etc. Cela permet aux jeunes d'être informés et impliqués dans la vie collective du lieu de vie.

En résumé, les réunions jeunes sont des moments privilégiés où les jeunes placés peuvent s'exprimer, être écoutés et participer activement aux décisions qui les concernent. Ces réunions favorisent leur autonomie, renforcent leur sentiment d'appartenance et contribuent à leur épanouissement personnel au sein du lieu de vie.

D. Les transmissions

Les transmissions d'équipe au sein du lieu de vie sont un élément crucial pour assurer un accompagnement cohérent et efficace des mineurs accueillis. Ces transmissions permettent aux différents membres de l'équipe éducative de partager des informations importantes concernant les jeunes et de coordonner leurs actions.

Les transmissions d'équipe peuvent prendre différentes formes, telles que des réunions formelles, des échanges informels ou des outils de communication comme le cahier de transmission ou encore un outil numérique et sécurisé avec le Dossier Unique de l'utilisateur.

Lors de ces transmissions, les membres de l'équipe partagent des informations sur le suivi individuel des jeunes, leurs besoins spécifiques, leurs progrès et leurs difficultés. Cela permet à chacun d'avoir une vision globale de la situation et de prendre des décisions éclairées pour assurer le bon déroulé du quotidien.

Les transmissions d'équipe sont également l'occasion de discuter des actions à mettre en place, des objectifs à atteindre et des stratégies à adopter pour accompagner au mieux les jeunes dans leur parcours. Elles favorisent la coordination des interventions et la cohérence des approches éducatives au sein du lieu de vie.

De plus, les transmissions d'équipe sont un espace d'échange et de partage d'expériences entre les professionnels. Elles permettent de bénéficier des connaissances et des compétences



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

de chacun, favorisant ainsi une approche pluridisciplinaire et enrichissante pour tous. Il est important de souligner que les transmissions d'équipe doivent respecter les règles de confidentialité et de protection des données personnelles. Les informations partagées doivent être pertinentes et nécessaires à la prise en charge des jeunes, dans le respect de leur vie privée.

E. Les GAPE

Les Groupes d'Analyse et de Pratique en Équipe sont des dispositifs qui favorisent la réflexion collective et l'échange d'expériences au sein d'une équipe professionnelle. Ils ont pour objectif d'améliorer la qualité des pratiques et de renforcer la cohésion au sein de l'équipe.

Les professionnels du lieu de vie sont souvent confrontés à des situations complexes et difficiles. Ces groupes permettent aux membres de l'équipe de prendre du recul par rapport à leur pratique, d'analyser les situations rencontrées et de trouver ensemble des solutions adaptées. Lors des séances de GAPE, les participants sont invités à partager leurs expériences, leurs questionnements et leurs difficultés. Ils peuvent ainsi bénéficier du regard et des conseils des autres membres de l'équipe, ce qui favorise l'apprentissage collectif et la mutualisation des connaissances.

Les GAPE sont également des espaces de réflexion et de développement professionnel. Ils permettent aux professionnels de prendre conscience de leurs propres compétences, de leurs limites et de leurs besoins de formation. Ils favorisent ainsi l'amélioration continue des pratiques et la recherche de solutions innovantes.

5 Les Objectifs et Perspectives 2023-2027

5.1 La Démarche d'Amélioration Continue d'Accompagnement

L'appropriation et le développement de la DACA (Démarche d'Amélioration Continue de l'Accompagnement) – objectif associatif, il permet à chaque établissement de toujours être en veille active



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educs : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

quant à la qualité de l'accompagnement proposé et l'amélioration des responsabilités sociales et économiques.

Nous avons pour cela un PAC (Plan d'Action Continue) – voir tableau et des réunions régulières d'évaluation de ce PAC.

Cette DACA prépare également à l'évaluation externe.

5.2 Les enquêtes de satisfactions

Nous souhaitons réfléchir à une nouvelle grille d'enquête de satisfactions à proposer aux familles et aux jeunes, ainsi qu'à un protocole de réalisation, analyse, et préconisations.